

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

POLITIQUE DE DONDS *

NOTRE ENGAGEMENT

Depuis le début de son existence, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc (ci-après désigné « Groupe Jean Coutu ») pose des gestes concrets afin d'améliorer la qualité de vie des collectivités qu'il dessert. Il appuie notamment des organismes œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Il y consacre annuellement environ un pour cent (1 %) de ses bénéfices avant impôts. Le budget annuel consacré aux dons doit être préalablement approuvé par la haute direction du Groupe Jean Coutu.

AU SERVICE DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION

La politique de dons du Groupe Jean Coutu vise à appuyer de manière tangible les fondations hospitalières, les organismes dédiés à la recherche en santé, les hôpitaux et les facultés de pharmacie.

Elle supporte également les pharmaciens propriétaires de son réseau au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick dans leurs initiatives locales en matière de dons et commandites dans la mesure où celles-ci bénéficient aux organismes ci-haut mentionnés.

Enfin, le Groupe Jean Coutu appuie ses employés qui s'impliquent dans des causes qui respectent son énoncé de politique de dons ou de façon symbolique pour des événements à vocation sociale et/ou familiale.

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Le Groupe Jean Coutu apporte également son soutien à des organismes dont la mission est d'assurer le mieux-être de la population.

Elle supporte également les parents de triplets ou plus en leur remettant une carte-cadeau de mille cinq cents dollars (1,500 \$) afin de les aider à défrayer le coût des couches et autres dépenses inhérentes à la naissance d'enfants.

Afin de démontrer son engagement envers les collectivités, le Groupe Jean Coutu met parfois son réseau de pharmacies à la disposition d'organismes dont les objectifs sont compatibles avec les siens.

Une telle initiative peut être prise à l'échelle provinciale ou nationale dans le but de soutenir une cause majeure qui rejoint l'ensemble des communautés où les pharmacies Jean Coutu sont présentes. Dans un tel cas, l'activité de financement peut se dérouler dans toutes les pharmacies Jean Coutu situées au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick ou de l'une de ces provinces.

CRITÈRES DE FINANCEMENT

Bien que le Groupe Jean Coutu appuie plus particulièrement les fondations hospitalières, les organismes dédiés à la recherche en santé, les hôpitaux et les facultés de pharmacie, toutes les demandes de soutien financier sont étudiées avec attention. Les demandes peuvent être soumises en tout temps et sont examinées sur une base régulière.

POUR FAIRE UNE DEMANDE

Un organisme dont les objectifs sont compatibles avec ceux du Groupe Jean Coutu doit soumettre sa demande par écrit et l'envoyer par la poste.

La demande de l'organisme doit contenir les renseignements et documents suivants :

- Le numéro d'enregistrement de l'organisme à titre d'œuvre de bienfaisance s'il y a lieu
- Ses états financiers
- Le montant du don demandé
- La région géographique desservie par l'organisme
- Une brève description du projet
- L'échéancier pour lequel le soutien financier est demandé, c'est-à-dire un don unique, un soutien échelonné sur plus d'une (1) année ou un projet spécial.

Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.
À l'attention du Comité des dons
245, rue Jean Coutu
Varenes, Québec
J3X 0E1

ou à l'adresse courriel suivante : donscommandites@jeancoutu.com

Toutes les demandes font l'objet d'une réponse écrite indiquant le montant du don octroyé ou la raison pour laquelle la demande est refusée le cas échéant.

COMITÉ DES DONS

Les demandes de dons sont évaluées par un comité composé de trois(3) personnes nommées par la haute direction du Groupe Jean Coutu.

Par souci d'équité et de transparence, le comité des dons a adopté un ensemble de critères de sélection. De cette façon, il est en mesure d'encadrer très précisément la sélection et la gestion de tous les dons que le Groupe Jean Coutu effectue.

Dans le cas où le Groupe Jean Coutu octroyait un don échelonné sur plus d'une année, elle pourrait revoir sa décision et cesser tout paiement, si, entre autres choses, l'organisme bénéficiaire cessait en tout ou en partie ses activités et/ou mettait fin avant terme au projet couvert par le don.

TYPES DE DON

➤ **Don par contribution monétaire**

La très grande majorité des dons du Groupe Jean Coutu auprès d'organismes se font par contribution monétaire.

➤ **Don de matériel**

Exceptionnellement, le Groupe Jean Coutu peut faire don de différents produits. Comme dans le cas des contributions financières, seuls les organismes dont les objectifs sont compatibles avec ceux du Groupe Jean Coutu sont admissibles à de tels dons.

VISIBILITÉ

Une rencontre avec le service la publicité du Groupe Jean Coutu a lieu afin de déterminer le meilleur moyen de fonctionner lorsque le don accordé à un organisme donne droit à une certaine visibilité (logo, etc.).

CONCLUSION

Le Groupe Jean Coutu a à cœur de supporter les organismes dont les objectifs sont compatibles avec les siens. C'est un engagement qu'elle a pris dans le passé, prend actuellement et prendra dans le futur.

Cet engagement social de la part du Groupe Jean Coutu, sa volonté constante de le maintenir est l'une des raisons pour lesquelles,

«CHEZ JEAN COUTU, ON TROUVE DE TOUT, MÊME UN AMI»

* La présente politique de dons ne concerne que le Groupe Jean Coutu. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est important de préciser qu'il ne faut pas confondre le Groupe Jean Coutu et la Fondation Marcelle et Jean Coutu, qui sont deux entités juridiques distinctes qui ont leur équipe de direction et conseil d'administration propres à chacune d'elles.